

impulsion

le Bulletin officiel de la commune de **Dison** - n° 24 - septembre 2013



CYBER CLASSE

débarque dans les écoles communales disonaises !

N'oubliez pas de faire

STÉRILISER VOS CHATS

RENOUVELLEMENT de la COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE

pour l'environnement et pour la rationalisation de l'Energie

LE POINT sur les **TRAVAUX**
du prochain semestre





Yvan Ylieff | Bourgmestre : Administration générale, Police, Personnel communal, Sécurité et bien-être au travail, Tutelle sur le CPAS, Emploi, Affaires économiques, Classes moyennes, Régie communale autonome

EDITORIAL

Faire vivre Comedis

Au mois de mai dernier, des centaines d'habitants de notre Commune et des environs ont participé avec enthousiasme et fierté à l'inauguration des superbes locaux de la télévision régionale, Télévesdre, aménagés au deuxième étage de l'ancienne laiterie industrielle Interlac, de la salle communale de spectacles flambant neuve et hyper équipée ainsi que de l'espace événementiel réservé aux manifestations les plus diverses tels que banquets, salons, foires, expositions, etc.

Une brasserie-restaurant, L'Acté, avec une grande terrasse couverte et découverte donnant vue sur le centre de Dison et de ses alentours propose une variété de plats et de boissons pour tous les goûts et ... pour tous les budgets.

Cette infrastructure déjà imposante sera complétée - les travaux sont en cours et doivent être terminés pour la fin du printemps 2014 - par un ensemble de salles de réunion et de séminaire équipées spécialement à cet effet de locaux pour l'entreprise Belgomédia, editrice de Télépro, ainsi que pour les ateliers musicaux et artistiques du Centre culturel de Dison dont la qualité assure une fréquentation aussi assidue que toujours plus élevée.

Avec la galerie commerciale, les grandes surfaces de vente telles qu'Intermarché, Aveve, Broze, etc. et le vaste parking arboré, le site Comedis insuffle incontestablement une vitalité et un dynamisme renouvelés au centre urbain de Dison qui ne demande qu'à vivre, à se développer et à prospérer grâce à vous qui avez fait choix de vous y rendre aussi souvent que possible.

Que Comedis mérite toujours plus votre confiance et votre fidélité et contribue durablement à l'essor retrouvé du centre urbain de Dison.

Le Bourgmestre | Yvan Ylieff | Ancien Ministre

SOMMAIRE

- 1 Couverture : Les travaux du Corbeau
- 2 Edito du bourgmestre Y.Ylieff
Sommaire
- 3 Cyber classe
- 4 Le bien-être animal
- 5 Renouvellement de la Commission communale consultative pour l'environnement et pour la rationalisation de l'énergie
Immeuble à vendre
- 6-8 Autour de la Petite enfance à Dison
- 9 Quoi de neuf sur dison.eu
- 10-11 Les travaux du prochain semestre
- 12 Appel à participation citoyenne "Jardin solidaire, jardin pour tous !"

impulsion
le Bulletin officiel de la commune de Dison - n°24 septembre 2013

Tirage : 6200 exemplaires

Distribution : toutes boîtes

Coordination : Véronique BONNI

Editeur responsable

& Rédaction : Administration communale de Dison

Rue Albert 1er, 66

Tél : 087/39 33 40

Fax : 087/34 15 87

www.dison.eu

Mise en page : perspectives.be

02

impulsion n°24
septembre 2013

www.dison.eu



Cyber Classe

Mon rôle en tant qu'échevin des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ne se limite pas uniquement à gérer les projets informatiques de l'Administration communale, je dois également veiller à ce que les écoles communales de Dison soient équipées efficacement au niveau informatique.

A l'heure où les technologies de l'information et de la communication font partie intégrante de notre vie tant professionnelle que privée, il est primordial de préparer les élèves et les enseignants à l'utilisation de ces nouvelles technologies et de lutter contre la fracture numérique.

La commune de Dison a donc décidé de participer activement au projet " Cyberclasse " initié par le Ministre wallon des technologies nouvelles, Jean-Claude Marcourt. Celui-ci vise à équiper les établissements scolaires d'un matériel informatique adapté et performant. Grâce à ce plan, élèves et enseignants disposeront d'un maximum d'outils leur permettant d'exploiter les multiples possibilités des logiciels et des ressources internet pour enrichir les apprentissages et se connecter sur le monde de demain. Le projet représente +/- 80 ordinateurs répartis sur les 9 écoles communales.

Les ordinateurs qui seront fournis seront dotés d'une configuration de dernière génération et adaptés à une utilisation dans

le cadre scolaire : écran plat 21", carte son, casque & micro, webcam, site bureautique libre, navigateur Internet et anti-virus. L'ensemble du parc informatique sera doté dorénavant d'une application plus récente d'Office.

Un serveur, par implantation, est également fourni. Le plan inclut aussi des tables spécialement adaptées pour accueillir un ou deux postes de travail ainsi que le câblage du ou des locaux où seront installés les ordinateurs. Enfin, chaque école sera dotée d'une armoire sécurisée pour accueillir le serveur et les équipements réseau nécessaires à l'interconnexion des postes de travail et à la connexion vers Internet.

Pour que ce projet puisse voir le jour, la commune de Dison a investi dans la réalisation de divers travaux techniques au sein de chaque école afin d'adapter les locaux destinés à recevoir les ordinateurs, tant au niveau de l'installation électrique que du système de protection.

Ce projet devrait être finalisé au plus tard en décembre 2013 de sorte que les élèves de l'ensemble des établissements scolaires communaux de Dison disposeront d'un matériel neuf. Sa mise en oeuvre et son bon déroulement sont le fruit de l'esprit de coopération régnant entre les services de l'administration communale et les directeurs d'école. Je tiens, dès à présent, à remercier et féliciter les directeurs d'école ainsi que Vanessa Register, Stéphane Benoît et Philippe Stitou pour le travail réalisé.





Jean-Michel Delaval | Echevin du budget et des finances, de la recette communale, de la rénovation urbaine, de l'agriculture, du bien-être animal, des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (N.T.I.C.)



Bien-être animal

Etant très sensible à la protection des animaux, c'est avec plaisir que je suis devenu échevin du bien-être animal. Cependant, bon nombre d'entre vous se sont interrogés sur l'utilité et le contenu d'une telle fonction. D'une part, l'attribution d'une telle compétence permet de refléter l'attention grandissante accordée à cette problématique dans notre société. D'autre part, cela démontre que la commune de Dison n'est pas indifférente à cette cause. Je suis tout particulièrement interpellé par le triste sort des chats errants. Ces derniers parcourent nos rues souffrant très souvent de malnutrition et de nombreuses maladies. Malgré notre compassion à leur égard, nous ne pouvons tous les recueillir. Or, leur population ne fait que croître et conduit à un grave problème de surpopulation féline. En effet, chez les chats, bien souvent, $1 + 1 = 6$, et cela deux fois par an.

Afin d'endiguer ce phénomène, il est grand temps de sensibiliser l'ensemble de la population et d'insister sur la nécessité de stériliser systématiquement les chats. Beaucoup d'amis des chats rechignent encore à le faire.

Souvent, cela s'explique par des a priori au sujet de cette intervention assez simple. Or, ses avantages sont nombreux :

- Les chat(e)s stérilisé(e)s vivent généralement plus longtemps;
- Les chat(e)s stérilisé(e)s sont en meilleure santé ;
- Une chatte stérilisée ne sera plus en chaleur ;
- Une chatte stérilisée aura moins de risque de développer des troubles de l'utérus et n'aura plus de cancer des ovaires ou des glandes mammaires ;
- Un chat castré perdra sa forte odeur d'urine ;
- Un chat castré aura moins tendance à se battre, et risquera donc moins d'attraper des maladies transmissibles ;
- Un chat castré sera plus affectueux et restera davantage à la maison.

Bien évidemment, ceci ne constitue qu'un premier pas. Dès que les moyens financiers de la commune le permettront, une politique plus ambitieuse pourra être mise en oeuvre avec les acteurs de terrain.



Commune de Dison

Appel public

Renouvellement de la Commission communale consultative pour l'Environnement et pour la rationalisation de l'Energie

Le Collège communal a décidé de procéder au renouvellement de la Commission communale consultative pour l'Environnement et pour la Rationalisation de l'Energie.

Le présent avis fait appel aux candidatures à la fonction de membre effectif ou de membre suppléant de cette Commission.

Le Règlement d'ordre intérieur de la Commission prévoit que les membres effectifs et suppléants sont choisis par le Conseil communal parmi les personnes ayant déposé leur candidature dans les délais prévus par l'appel public.

Conformément à son article 2 §4, la Commission évitera d'avoir parmi ses membres des représentants politiques.

Sous peine d'irrecevabilité, les candidatures doivent être adressées par voie postale au Collège communal (rue Albert 1er 66 à 4820 Dison) ou déposées au service de l'accueil de l'Administration communale avant le 30 septembre 2013, en mentionnant les nom, prénom, profession et domicile du candidat.

A VENDRE

à 4821 DISON (ANDRIMONT)
rue de Verviers, 28

Maison d'habitation semi mitoyenne en bon état,
avec cour et jardinet

Comprenant : caves, 2 étages, très grand grenier au 3ème étage
en partie aménagé.

Chauffage : au gaz (installation récente)

Détecteurs incendie.

Superficie : 135 m²

R.C. : 919 €

Proche de toutes les commodités.

Prix : **150.000 €**

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à l'Administration communale de Dison, Mme Y. GOHY, employée d'administration, Centre technique communal, place Luc Hommel, 22 à 4820 Dison - tél. 087/39.33.75. les lundi, jeudi, vendredi de 9 à 12h, le mercredi de 9 à 12h et de 14 à 16h.

Les offres devront être envoyées **par écrit** à l'adresse mentionnée ci-dessus et parvenir **au plus tard le 30 octobre 2013**.



Autour de la Petite Enfance à Dison...

Vous attendez un heureux événement, rien de plus merveilleux, bébé arrive, il est déjà temps de préparer sa venue...

Vous avez la chance de travailler, vous êtes à la recherche d'un emploi, en formation. Généralement, au terme de votre troisième mois de grossesse, il faut inscrire votre bambin dans différents milieux d'accueil de votre choix.

Dison dispose d'une crèche communale qui vous permettra de remplir vos obligations en toute sérénité : la crèche les Petits Loups, située actuellement au 131 de la rue d'Andrimont (juste à côté de l'école communale de Wesny), ouvre ses portes au minimum 220 jours par an et accueille les enfants du lundi au vendredi de 7 à 18 heures.

La crèche est agréée et subsidiée par l'ONE pour une capacité de 18 lits, ce qui signifie que, d'une part, elle répond à toutes les normes d'encadrement, de sécurité et d'hygiène fixées par l'ONE et d'autre part, la participation financière par journée d'accueil de votre enfant est calculée en fonction de vos revenus et les frais de garde sont déductibles d'impôt.

Les futurs locaux des Petits Loups, rue Neuve à Dison





A partir du 3^e mois de grossesse révolu, les parents se rendent à la crèche pour inscrire leur enfant en précisant la fréquentation souhaitée, ainsi que la date probable d'entrée.

Chaque demande est transcrite immédiatement dans un registre dans l'ordre chronologique.

La crèche délivre ensuite une attestation d'inscription aux parents et les informe des procédures ultérieures.

La crèche accepte toute demande respectant un minimum de 12 présences minimum par mois.

Les enfants sont répartis en fonction de leur âge (petits et grands) afin que chacun puisse grandir à son rythme et en toute sécurité.

A la crèche Les Petits Loups, l'ensemble du personnel défend des valeurs communes, telles que :

- Le respect du rythme de chaque enfant;
- L'éveil à l'autonomie;
- Le partage, la solidarité, le respect des autres et de soi;
- Le développement de la confiance en soi;
- La sociabilisation et l'apprentissage de la vie en communauté.

L'aménagement des services a été pensé et conçu pour les enfants, différents espaces leur sont proposés : coin doux pour les moments de repos, de lecture et les petits câlins, psychomotricité, jeux d'intérieur et de plein air, activités diverses : danse, chant, initiation à la créativité...

Pour que tout ce petit monde et leurs familles soient accueillis dans des conditions optimales, chaque maillon a son importance :

- La directrice, infirmière spécialisée en santé communautaire de formation ;
- La responsable pédagogique ;
- L'agent administratif ;
- L'équipe des puéricultrices ;
- La dame d'entretien ;
- La cuisinière.



Le personnel de la crèche

Bientôt une nouvelle crèche visant à répondre au mieux à une demande croissante, ouvrira ses portes. Fin 2013, les Petits Loups déménageront dans le bâtiment de l'ancienne poste de Dison, rue Neuve.

Au programme : des aménagements ultra modernes répondant à toutes les nouvelles normes de sécurité, de nouveaux espaces de jeu et d'éveil et une capacité d'accueil de 30 lits.

Depuis plusieurs années, les responsables de l'ASBL, l'ensemble de l'équipe, l'ONE, l'architecte et les services communaux montent ce projet ambitieux pour lequel la commune a investi des montants considérables, à savoir 1.200.000 € TVAC dont 570.500 € sont pris en charge par la Région Wallonne dans le cadre de la rénovation urbaine.

Afin de compléter son offre d'accueil et de répondre aux différentes attentes des familles, la commune de Dison est également membre du Centre Régional de la Petite Enfance de Verviers, service qui gère et organise les accueillantes ONE de la région.

Cette alternative observe les mêmes principes de fonctionnement que la crèche mais s'en différencie par un accueil en milieu familial.

Pour toute information, numéro de contact :
Tél : 087/33 43 12 | Email : lespetitsloups@scarlet.be

Site : <http://www.lespetitsloups.be>



Pour les contacter :

Adresse : rue des Martyrs, 44 à 4800 Verviers
Tél : 087/33 43 38
Site : <http://www.crpe.be>

Deux Consultations des Nourrissons sont implantées sur le territoire de notre commune.

1

La première se situe au coeur de Dison :
Adresse : Rue Albert Ier, 89
Contact : 087/33 23 33
Consultations préventives sur rendez- vous :
Lundi de 16h30 à 18h30
Mardi de 13h30 à 15h30
Vendredi de 9h30 à 11h30
Permanence des TMS (travailleur Médico-sociaux)
du lundi au vendredi de 12h30 à 13h30

2

La seconde à Andrimont :
Adresse : Place Simon Gathoye, 5
Personne de contact : Caroline Denoel au 087/33 39 39
Consultations préventives sur rendez-vous :
Lundi de 13 à 15h30
Le 1er et 3ième mardi de 9h00 à 11h00
Permanence TMS :
Lundi de 12h00 à 13h00
Jeudi et vendredi de 8h30 à 9h30

Les Consultations des Nourrissons proposent gratuitement un suivi médical préventif et social des enfants de 0 à 6 ans. Une première visite à domicile dès la semaine qui suit la sortie de la maternité sera proposée à la maman. Ensuite, bébé et sa famille pourront être suivis soit en consultation soit à la maison.

Allocation de naissance

Cette année, la commune de Dison a mis à l'honneur les nouveaux nés et leurs familles en organisant une après-midi dédiée à la petite enfance en présence de professionnels et de bénévoles.

Différents thèmes ont été abordés : l'éveil à la lecture, à la musique, l'alimentation saine et équilibrée, en collaboration avec les différents acteurs de terrain disonais du bien-être quotidien de la petite enfance.

Au terme des différents ateliers, chaque maman a reçu une allocation de naissance d'un montant de 31 € ainsi qu'un livre pour leur enfant et une photo souvenir.

Règlement pour l'octroi de l'allocation de naissance :

Pour être en droit de bénéficier de cette allocation de naissance, la mère de l'enfant doit :

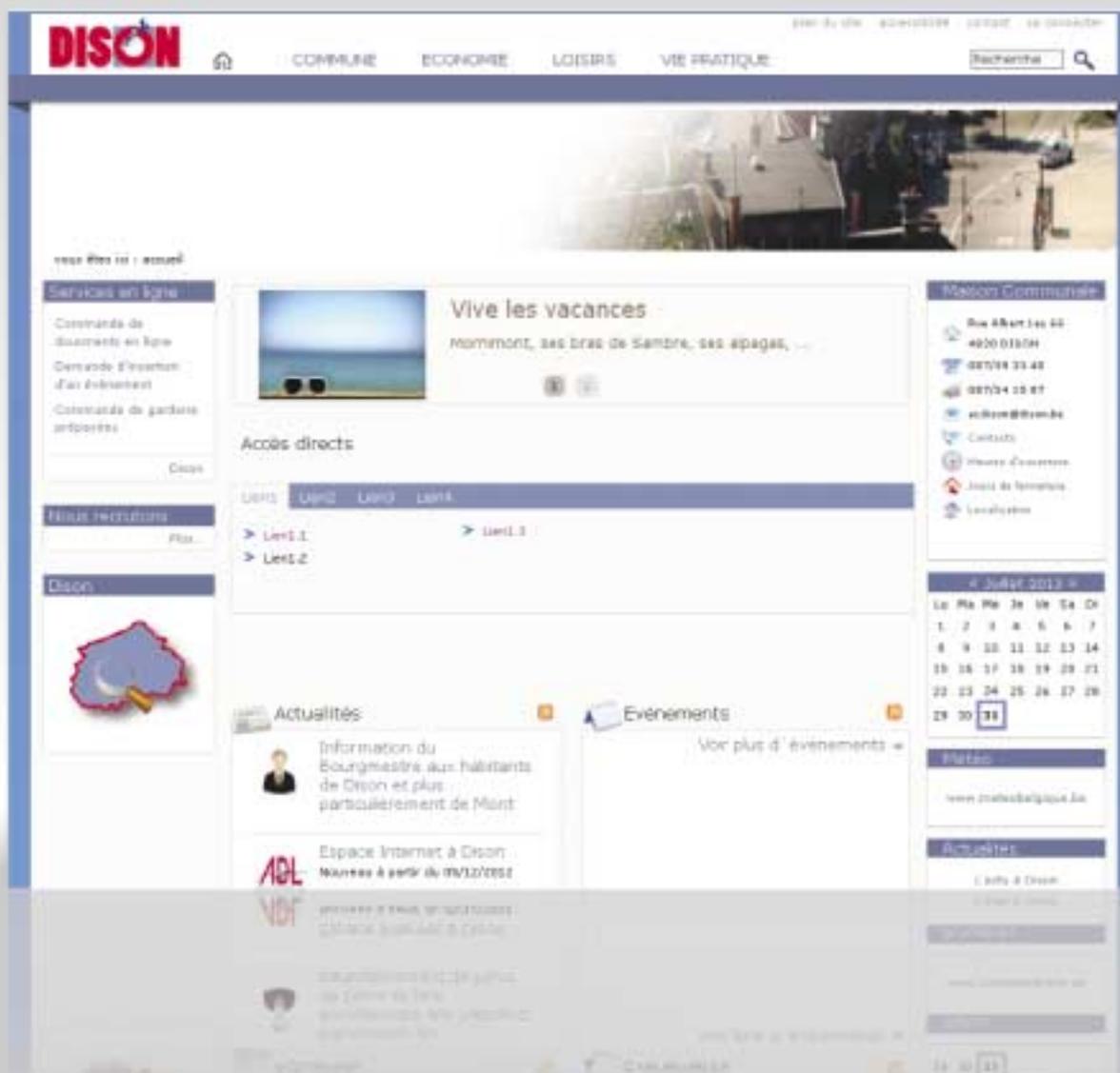
- a) à la date de l'accouchement et durant les six premiers mois de l'enfant, être domiciliée, sans interruption, dans la commune et à ce titre, inscrite au registre de la population ou au registre des étrangers.
- b) apporter la preuve que l'enfant, pendant six mois au moins au cours de sa première année de vie, a été régulièrement examiné soit par un service des consultations de nourrissons agréé par l'Office National de l'Enfance, soit par un médecin et a reçu la première dose du vaccin contre la poliomyélite.
- c) le bénéfice de l'octroi de l'allocation de naissance est étendu aux enfants adoptés, la date de l'accouchement étant remplacée par celle de l'inscription, aux registres de la population ou des étrangers, de l'enfant adopté. Le terme de la première année de vie prévue à l'alinéa b) ci-dessus est porté à trois années de vie pour l'enfant adopté.

d) introduire une demande d'allocation de naissance au moyen du formulaire complété et signé qui lui a été remis gratuitement par l'Administration communale lors de l'inscription de l'enfant dans les registres de la population ou des étrangers.

La coordination administrative des consultations ONE, des primes de naissances est assurée par le service communal de la Petite Enfance.

Qui contacter ?

Madame Christelle Vandegaart au 087/31 45 50
Permanences du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00



Quoi de neuf sur Dison.eu

Dès à présent tous les projets informatiques au sens large à destination de l'Administration communale et des citoyens seront regroupés sous l'appellation : "Projet e-Dison".

Comme annoncé précédemment, la nouvelle version du site internet communal sera mise en ligne au début du 4ème trimestre 2013.

Il se voudra être un outil efficace et dynamique pour vous permettre d'obtenir des informations sur les Services communaux mais aussi pour devenir une vitrine de la vie associative et professionnelle de la Commune.

Dans l'avenir, le site des services en ligne va lui aussi subir d'importantes modifications afin d'offrir encore plus de services aux citoyens.

A l'attention des associations de la commune, n'oubliez pas que vous pouvez vous inscrire à notre module destiné à proposer vos activités pour qu'elles soient inscrites à l'agenda sur le site internet communal.

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires ou suggestions via l'adresse mail webmaster@dison.be.



Rue du Corbeau

Les travaux du prochain semestre à Dison ...

Notre commune reste continuellement attentive à l'état de ses voiries et divers chantiers sont actuellement en cours ou en voie d'être terminés.

C'est le cas notamment des rues du Corbeau et de La Citadelle dont les travaux seront probablement presque achevés complètement lorsque vous lirez cet article.

Dans les prochaines semaines et d'ici le printemps prochain, divers chantiers seront mis en oeuvre dans plusieurs quartiers de la Commune.

Afin de vous informer, je vous les communique ci-après ; ils devraient normalement débuter durant ce laps de temps.

Tout d'abord, je voudrais aborder les chantiers de réfection pour lesquels la durée estimée des travaux reste en deçà de 60 jours ouvrables, ce qui ne devrait donc pas occasionner trop de désagréments aux habitants des quartiers concernés.

En voici donc le détail :

1. "Droit de tirage Wallonie"

Notre commune bénéficie de subventions de la Région Wallonne pour réaliser diverses réparations de voiries, nous allons pouvoir ainsi procéder à la réfection bien nécessaire des voiries suivantes :

Allée du Pré Maguin - Allée du Pré Coret - Sur les Hezées
- Rue Xhauftaire - Rue Tivoli - Allée du Substitut Baguette
- Clos de Franche-Comté - Clos du Doubs.

Ces travaux dont la durée probable est de 50 jours ouvrables représentent un coût de 375.038 € dont 196.816 € de subventions soit une charge nette pour la commune de 178.222 €

2. Dans le quartier du Husquet

Dans le haut de la rue du Husquet le mur de soutènement le long de la voirie se dégrade de plus en plus et nous avons constaté régulièrement des chutes de pierre.

Il sera donc complètement remplacé et les travaux devraient débuter début novembre 2013 ou seront



quelque peu retardés si les intempéries ne le permettent pas. Ce chantier devrait durer approximativement 30 jours ouvrables et le coût est estimé à 65.000 € entièrement à charge de la Commune.

3. Réfection de diverses voiries

Nous allons aussi procéder à la réfection de voiries et accotements dans plusieurs quartiers de la Commune.

Le temps faisant son oeuvre, il s'avère indispensable de procéder à la réfection des voiries suivantes :

Rue des Meuniers - Chemin du Coreux - Chemin du Vieux Moulin - Clos de la Sauvenière - Clos du Stockay.

Ces chantiers débuteront aux alentours du mois de novembre 2013 pour une durée estimée à 50 jours ouvrables.

Toutefois si les intempéries ne le permettent pas ils seront entamés au printemps 2014.

Le coût de ces réfections est entièrement à charge communale et l'estimation se chiffre à 206.000 € .

Je vais maintenant vous informer quant aux chantiers plus "lourds" et qui nécessiteront, avant tout commencement de travaux, des réunions d'information et rencontres avec la population dans les quartiers concernés.

Je tiens, en effet, à ce que vous puissiez vous informer complètement et poser toutes les questions que vous jugeriez utile au maître d'oeuvre ou aux représentants de votre Commune.

1. Au quartier d'Ottomont :

Les voiries du quartier d'Ottomont aux abords du Château, soit les rues Maurice Duesberg, Jean Melein et Jean Jaurès vont être complètement reconstruites ainsi que de nouveaux trottoirs sur l'ensemble du quartier.

Cette demande répond à des requêtes constantes des riverains depuis de nombreuses années maintenant ... tout vient à point à qui sait attendre ...

Ce chantier dont la durée probable est fixée à 100 jours ouvrables devrait débuter à l'automne prochain sauf si les intempéries ne le permettent pas.

Dans ce cas de figure, le chantier sera entamé dès les printemps de l'année prochaine.

Le coût de cette réalisation se monte à 657.398 € entièrement à charge de la Commune de Dison.

2. Chemin de la Neuville :

Il s'agit d'un marché conjoint entre l'Association intercommunale de démergement et d'épuration des eaux (A.I.D.E) et l'administration communale de Dison.

Ces travaux répondent aux directives de l'Union Européenne auxquelles est soumise la Wallonie en matière d'égouttage et d'épuration des eaux, ce qui justifie cette collaboration avec l'A.I.D.E.

Ce chantier portera sur la pose d'un nouvel égout, la réalisation des raccordements particuliers des habitations jusqu'à la limite du domaine public, la création de trottoirs et une réfection de la voirie par la technique du "raclage-pose".

Il devrait débuter fin octobre 2013 à moins que les intempéries ne l'en empêchent, auquel cas il serait reporté au début de l'année prochaine.

La durée des travaux est estimée à +/- 120 jours ouvrables. Le coût global des travaux est fixé à 791.861 € dont 406.964 € à charge du budget communal.

La charge nette pour la commune s'élèvera à +/- 200.000 € après déduction des subventions.

3. Place Simon Gathoye :

Dans le cadre des opérations de rénovation urbaine à Dison, le Place Simon Gathoye va subir une modification en profondeur. En effet, les travaux prévus consisteront à "redresser" la place afin d'y créer divers espaces conviviaux et la rendre ainsi aux riverains du quartier.

Ce travail nécessitera la pose de dispositifs de soutènement, de rambardes et de revêtement adéquat de la place.

Les enfants, notamment, pourront ainsi y trouver un endroit de jeux où ils pourront évoluer en toute sécurité en compagnie de leurs parents qui y trouveront un espace convivial.

Il est important, en effet, que nos habitants puissent se rencontrer dans un lieu convivial et sécurisé.

La durée du chantier a été estimée à 210 jours calendrier et devrait débuter probablement au début de l'année prochaine.

Le coût total de ces travaux se monte à +/- 550.000 € subventionnés à 60% par la Wallonie.

L'investissement net pour la Commune de Dison devrait donc s'élever à +/- 220.000 €.

En conclusion, vous constaterez que l'administration communale de Dison, soucieuse du bien-être de tous ses citoyens continue d'investir dans ses infrastructures puisque rien que pour cet aspect "voiries et aménagements" une somme totale de 1.526.620 € sera consacrée pour les travaux cités ci-dessus et qui débuteront au cours du prochain semestre ...



Appel à participation citoyenne « Jardin solidaire, jardin pour tous ! »

Des citoyens et diverses associations disonaises se sont réunis autour du projet « Un jardin pour tous ». L'idée étant d'offrir la possibilité aux citoyens de cultiver et récolter ses légumes tout en favorisant les relations humaines.

Actuellement nous aurions la possibilité de disposer d'un terrain de plus ou moins 1000 m², mis à disposition gracieusement ou pour une modeste contribution, par un citoyen disonais et par des personnes possédant une expertise sur les bonnes pratiques liées à la bonne gestion d'un jardin. Nous sommes dans les prémices du projet et souhaitons construire celui-ci ensemble, avec vous, afin que le citoyen devienne la cheville ouvrière de ce projet.

Dès lors, nous vous invitons à nous rejoindre pour mettre en place un jardin solidaire dans la commune de Dison qui s'inscrit dans un projet « quartier de vie ».

Si le projet vous intéresse, n'hésitez pas à prendre contact pour le 15 septembre au plus tard !

Personnes de contact :

- Plan de Cohésion Sociale :
Jean-Sébastien LACOMBLE
Tél : 087/46.99.84
- Agence de développement local
Ouda EL MJYAD
Tél : 087/32.15.45
- Régie des quartiers « Havre-Sac » ASBL
Elmas COLAK
Tél : 087/35.46.60